

6^{ÈME} CONGRÈS DU RÉSEAU AFRICAIN DE RECHERCHE FISCALE (ATRN) DE L'ATAF

THÈME : OPTIMISER LE POTENTIEL DES RECETTES TIRÉES DES IMPÔTS FONCIERS GRÂCE À LA NUMÉRISATION

DÉCLARATION FINALE

8 Septembre 2021

1. Le 6^{ème} congrès du Réseau africain de recherche fiscale (ATRN) de l'ATAF s'est déroulé virtuellement par vidéoconférence Zoom du 6 au 8 septembre 2021, en partenariat avec l'administration fiscale kenyane [*Kenya Revenue Authority*] (KRA) et l'École d'administration fiscale du Kenya [*Kenya School of Revenue Administration*] (KESRA) qui en étaient les hôtes. Un total de **1 656 personnes** provenant de **72 pays**, dont **48** pays Africains, se sont inscrites au Congrès. Le premier jour du congrès, **527 participants** de **54 pays** ont assisté au webinaire, tandis que le deuxième jour du congrès, ils étaient **487 participants** de **57 pays** et le dernier jour du congrès, ils étaient **438 participants** de **55 pays** à y avoir assisté. Les participants venaient de plusieurs organisations. Par exemple, le premier jour, les participants provenaient des administrations fiscales africaines (61,1 %), de la communauté des affaires/du secteur privé (10,8 %), du monde universitaire (7,4 %), d'autres institutions gouvernementales (5,7 %), des Ministères des Finances (4,4 %), d'organisations non gouvernementales (3,6 %), d'organisations internationales (3 %), d'organisations de la société civile (1,9 %), de partenaires au développement (1,3 %) et du ministère des collectivités locales (0,8 %). Le webinaire était organisé dans les trois langues de travail de l'ATAF, à savoir l'anglais, le français et le portugais.
2. Le thème du 6^{ème} congrès de l'ATRN était le suivant : « **Optimiser le potentiel des recettes tirées des impôts fonciers grâce à la numérisation** ». Le congrès a pour objectif de fournir une plateforme aux auteurs pour présenter leurs travaux de recherche sur le thème. Plus important encore, il vise également à solliciter et à consolider les contributions des administrateurs fiscaux, des décideurs politiques, des universitaires et des experts sur la façon dont la numérisation peut faciliter les réformes de l'impôt foncier pour optimiser les revenus en Afrique. Les débats de trois jours ont permis d'identifier les principes clés d'une stratégie réussie de réforme de l'impôt foncier en Afrique. Ces principes seront exposés dans une note de synthèse qui sera publiée et transmise aux décideurs politiques et aux parties prenantes concernées.

3. Dans son discours d'ouverture, **Mme Farida Karoney, EGH, secrétaire de cabinet au Ministère kenyan des Terres et de l'Aménagement du Territoire**, a souligné qu'il est essentiel de numériser les systèmes du marché foncier et immobilier, car ils offrent aux administrations fiscales et aux entités chargées de la collecte des recettes l'occasion d'élargir de manière exponentielle les bases d'imposition, de réduire l'évasion fiscale, d'améliorer le suivi, les rapports et la prise de décision, de réduire le coût de la collecte, d'améliorer l'efficacité des mesures de recouvrement et de la conformité et, surtout, d'améliorer la collecte des recettes. Elle a présenté l'expérience du Kenya, où le système national d'information foncière est en cours de mise en œuvre dans le cadre de la stratégie d'administration en ligne, dans le but de s'éloigner des systèmes basés sur le papier, susceptibles d'être corrompus, d'user les registres fonciers et immobiliers et de ne pas permettre l'intégration avec d'autres organismes du secteur public. Ce système devrait permettre d'élargir l'assiette de l'impôt foncier. De plus, d'autres pays africains peuvent s'inspirer de cette initiative.
4. Le discours de bienvenue a été prononcé par le **Secrétaire exécutif de l'ATAF, M. Logan Wort**, tandis que **le Dr David Kiinu, Commissaire des services d'assistance aux entreprises à la KRA**, a prononcé le discours d'ouverture au nom du **Commissaire Général de la KRA, M. Giithu Mburu**. Dans son allocution, M. Logan Wort a souligné que les taxes foncières représentent un fruit à portée de main pour de nombreux pays africains et qu'elles ont le potentiel d'augmenter les recettes fiscales dont ils ont tant besoin, ce qui les aiderait à réduire l'impact négatif de la pandémie de COVID-19. Il a souligné l'importance de la numérisation pour cueillir ces fruits mûrs. **Le Dr David Kiinu** a abondé dans le sens du discours de M. Wort en soulignant que la pandémie de COVID-19 a obligé les entreprises à se numériser, et qu'il est également impératif pour les administrations fiscales et les gouvernements de s'aligner et de se conformer à l'évolution des tendances commerciales. Il a indiqué que cela est impératif, notamment en ce qui concerne les taxes foncières dont la contribution aux recettes en pourcentage du PIB reste faible en Afrique, malgré la croissance substantielle du secteur immobilier.
5. Le premier jour du congrès, il y a eu un dialogue politique suivi des sessions de recherche en parallèle. Le dialogue politique portait sur le sous-thème « *Libérer le potentiel de l'impôt foncier en dépit des impacts négatifs de la Covid-19 sur les recettes publiques* ». Dans le cadre de ce sous-thème, les experts ont délibéré sur la meilleure façon d'évoquer l'impôt foncier pour façonner la reprise post-pandémie. Le panel a notamment conclu que si le gouvernement local est équipé d'une infrastructure TIC et de ressources humaines qualifiées appropriées, il peut surpasser le gouvernement central en termes d'optimisation des recettes. Il a par ailleurs été démontré que l'automatisation est importante pour

améliorer la transparence de la facturation, du recouvrement des impôts, du suivi des contribuables et pour améliorer la confiance dans les taxes foncières. Il a également été affirmé que le soutien politique, le soutien des dirigeants, le personnel qualifié, les logiciels simples d'utilisation et la corrélation entre la collecte des taux et les services locaux sont des éléments clés de la transformation du recouvrement de l'impôt foncier pour aider au redressement post-pandémie. Les sessions de recherche parallèles qui ont suivi se sont concentrées sur les TIC et les réformes de l'impôt foncier en Afrique, les expériences spécifiques des pays sur l'administration et les réformes de l'impôt foncier, et la politique, la gouvernance et la législation politique en vue de réformes efficaces de l'impôt foncier en Afrique.

6. Le deuxième jour du congrès a suivi la même structure que le premier jour. Le dialogue politique portait sur le sous-thème intitulé « *Soutenir les réformes de l'impôt foncier à travers la numérisation* ». Dans le cadre de ce dialogue politique, une étude de cas du Sénégal, à Dakar, a été présentée. La Direction Générale des Impôts et des Domaines du Sénégal a travaillé avec des chercheurs pour développer un outil numérique de gestion des taxes foncières. La deuxième présentation, qui a levé le voile sur le dialogue politique, a examiné comment la technologie du registre distribué est utilisée dans certains pays comme le Ghana, le Rwanda et la Zambie pour gérer et maximiser les recettes des taxes foncières. Une autre étude de cas, celle de la ville de Kampala en Ouganda, a mis en évidence le pouvoir de l'automatisation dans l'administration efficace de l'impôt foncier et l'optimisation des recettes. Il a également été convenu que si la contribution de la technologie à l'amélioration des recettes fiscales foncières est évidente, le potentiel de la numérisation n'est pas pleinement exploité car les systèmes existants ne sont pas adaptés à leur finalité, manquent d'intégration avec d'autres départements gouvernementaux pertinents et ne sont pas adoptés par un processus de gestion du changement pour garantir leur acceptation et leur adoption.
7. Le dernier jour du congrès a été marqué par deux sessions plénières. Le troisième dialogue politique portait sur « *Politiques, législation et administration en vue des réformes efficaces de l'impôt foncier en Afrique* » et comprenait notamment une présentation de réformes réussies en Sierra Leone par le **Maire de Freetown, Mme Yvonne Aki-Sawyerr - OBE**. Les participants au dialogue politique ont convenu que pour réussir une réforme de l'impôt foncier, il est essentiel d'obtenir l'engagement et l'adhésion politique de toutes les parties prenantes, de sensibiliser les parties prenantes aux aspects essentiels de la réforme, de renforcer les capacités par un plan de formation complet et, surtout, d'adopter la technologie et l'innovation. La session a par ailleurs démontré que la réussite des réformes de l'impôt foncier repose sur une volonté politique solide, guidée par un cadre institutionnel fort. Il a également été convenu que les réformes de l'impôt foncier devraient

être fondées sur une politique et une législation solides, qui favorisent la collaboration entre les différents niveaux de gouvernement et les agences gouvernementales concernées, afin de débloquer et d'optimiser le potentiel de recettes fiscales foncières.

8. La dernière session plénière s'est concentrée sur la mise en évidence et la validation des « **principes clés d'une stratégie réussie de réforme de l'impôt foncier en Afrique** ». Cette session visait à débattre et à convenir en séance plénière des principes d'une stratégie de réforme de l'impôt foncier. Après avoir passé en revue toutes les présentations du congrès et écouté tous les dialogues politiques ainsi que les présentations lors des sessions de recherche parallèles, trois experts en taxes foncières ont proposé cinq (5) principes pour une stratégie réussie de réforme de l'impôt foncier en Afrique, à savoir : **Numérisation, identification, application et conformité volontaire, cadre institutionnel et capacité**. Ces principes constituent la base d'une stratégie de réforme globale qui peut facilement être adaptée aux contextes spécifiques des pays afin d'optimiser les recettes fiscales foncières. Elles ont été validées par les participants par des votes et lors d'une discussion plénière par des experts et des praticiens travaillant sur l'impôt foncier et la décentralisation fiscale. Dans les jours à venir, les 5 principes seront exposés dans une note d'orientation destinée aux décideurs, qui comprendra des recommandations pratiques et applicables pour libérer le potentiel de l'impôt foncier en Afrique.
9. Lors de ce 6^{ème} congrès de l'ATRN, 36 articles ont été déposés, dont 23 ont été acceptés et finalement présentés au congrès après un examen à double insu par des pairs mené par le comité scientifique de l'ATRN 2021. Les auteurs des articles acceptés et présentés au congrès et les auteurs des articles non acceptés pour présentation sont encouragés à améliorer leurs articles sur la base des commentaires reçus du comité scientifique et des participants au congrès et à les soumettre à l'examen de la nouvelle revue fiscale multidisciplinaire africaine (AMTJ) de l'ATAF. Les directives de la revue peuvent être consultées [ICI](#).
10. Le public a été invité à suggérer le thème et le lieu du prochain congrès de l'ATRN. Les résultats ont été compilés et serviront à choisir le lieu, les thèmes et les sous-thèmes du 7^{ème} congrès de l'ATRN, qui sera annoncé début 2022.